

Demande d'intégration au laboratoire LRA : membre associé

Le LRA est constitué de membres permanents et de membres associés, chacun des statuts ne donnant pas les mêmes droits ni les mêmes devoirs.

-peuvent être *membres associés* :

- les titulaires d'un doctorat.
- les maîtres de conférences contractuels de l'ENSA de Toulouse
- les maîtres de conférences ou chercheurs, titulaires ou contractuels, (1) inscrits en thèse ailleurs qu'à l'École Doctorale TESC ou l'École Doctorale MEGeP, (2) produisant et contribuant aux activités du LRA.

Le LRA offre à un membre associé :

- > l'accès aux salles de réunion (sur réservation) et à la bibliothèque du laboratoire
- > un financement indirect pour un projet de recherche s'il est associé à un membre permanent du LRA

Si vous souhaitez rejoindre le Laboratoire de Recherche en Architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, en qualité de membre associé, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les documents suivants :

- Une lettre de motivation exposant les types d'engagement que le candidat souhaite développer au sein du laboratoire.
- Un CV

La demande sera examinée par deux rapporteurs, enseignants-chercheurs et membres permanents du laboratoire (détenteur d'une HDR ou d'une thèse), et la décision d'association sera prise en conseil de laboratoire.

Toute demande refusée sera justifiée et le demandeur pourra déposer de nouveau une demande à une prochaine date.